

MAIRIE DE JONQUIERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JONQUIERES SEANCE DU 24 JANVIER 2019

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 18/01/2019
- Date d'affichage : 18/01/2019

- Nombre de Membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire,
Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Sylvie FABIEN, Patrice QUIDEÇON, Adjoint,
Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie CARLUY, Françoise CROISSANT, Sophie REGNAULT, Christophe
DAUBIN, Christophe LEGAL, Thierry MECIAR, Conseillers Municipaux.

Etaient absentes excusées : Marielle QUIDEÇON qui a donné pouvoir à Patrice QUIDEÇON,
Marcelle TRONCHET qui a donné pouvoir à Christophe LEGAL,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Chantal VANDENHOLE, Sylvie FABIEN

OUVERTURE DE SEANCE :

Les conseillers ayant reçu chacun le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 6/12/2018, celui-ci est **adopté** à l'unanimité et **signé** par les membres du Conseil présents.

1) INFORMATION : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LES DEMANDES DE LA SOCIETE BETALOG EN VUE DE CONSTRUIRE ET EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VENETTE

L'arrêté du Préfet de l'Oise du 4 janvier 2019 a ordonné le déroulement d'une enquête publique unique relative à des demandes présentées par la société BETALOG en vue de construire et d'exploiter une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Venette,

Cette enquête publique unique se déroulera du 4 février au 8 mars 2019, elle portera sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société BETALOG pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique sur un terrain d'environ 17,58 ha sur le parc d'activités du Bois de Plaisance sur la commune de Venette.

L'affichage de l'avis au public a été fait dans la commune de Jonquières le 17/01/2019, soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique, comme exigé par la Préfecture.

Le dossier du permis de construire et le dossier de demande d'autorisation environnementale sont consultables pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Venette ; un registre d'enquête est mis à la disposition du public pour consigner observations, propositions et contre-propositions.

Un commissaire enquêteur a été nommé afin d'assurer des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Venette.

Les conseillers des communes de Jonquières, Lachelle, Jaux et Venette devront émettre leur avis, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devra donc se réunir entre le 4 février et le 23 mars 2019 afin de délibérer sur ce point.

2) DELIBERATION N° 1/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA 1^{ERE} PHASE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS/RUE DE VARANVAL (JUSQU'A LA RUELLE DU GRAND PRE)

Considérant les travaux de renforcement et d'intégration des réseaux BT, EP et Télécom devant répondre aux normes PMR à prévoir au BP 2019,

Considérant l'étude prévue au BP 2018 d'aménagement de la Place des Tilleuls / rue de Varanval, la Société SECT de Pontpoint a établi une proposition de travaux portant sur plusieurs phases allant de la Place des Tilleuls au Carmel de Jonquières.

Vu l'importance de ces travaux budgétairement (environ 1,2 million d'euros au total), ceux-ci pourraient être prévus sur plusieurs années :

- **1^{ère} phase : de la Place des Tilleuls jusqu'à la ruelle du Grand Pré (BP 2019)**
- **2^{ème} phase : de la Ruelle du Grand Pré à la Ruelle du Clos Lamarre**
- **3^{ème} phase : de la Ruelle du Clos Lamarre au Carmel (piste cyclable)**

Considérant le devis estimatif du 22/01/2019 fourni par SECT d'un montant de 465 870 € portant sur la 1^{ère} phase de l'aménagement de la Place des Tilleuls/Rue de Varanval et incluant les travaux préparatoires, le terrassement, les bordures, les trottoirs, parking, voie douce, allée stabilisée, la voirie, la signalisation, la mise à niveau, l'assainissement ; ces travaux répondant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs), d'**autoriser** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la 1^{ère} phase de l'aménagement de la place des Tilleuls/Rue de Varanval et à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

3) DELIBERATION N° 2/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA 1^{ERE} PHASE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS/RUE DE VARANVAL (JUSQU'A LA RUELLE DU GRAND PRE)

Considérant les travaux de renforcement et d'intégration des réseaux BT, EP et Télécom devant répondre aux normes PMR à prévoir au BP 2019,

Considérant l'étude prévue au BP 2018 d'aménagement de la Place des Tilleuls / rue de Varanval, la Société SECT de Pompoint a établi une proposition de travaux portant sur plusieurs phases allant de la Place des Tilleuls au Carmel de Jonquières.

Vu l'importance de ces travaux budgétairement (environ 1,2 million d'euros au total), ceux-ci pourraient être prévus sur plusieurs années :

- **1^{ère} phase : de la Place des Tilleuls jusqu'à la ruelle du Grand Pré (BP 2019)**
- **2^{ème} phase : de la Ruelle du Grand Pré à la Ruelle du Clos Lamarre**
- **3^{ème} phase : de la Ruelle du Clos Lamarre au Carmel (piste cyclable)**

Considérant le devis estimatif du 22/01/2019 fourni par SECT d'un montant de 465 870 € portant sur la 1^{ère} phase de l'aménagement de la Place des Tilleuls/Rue de Varanval et incluant les travaux préparatoires, le terrassement, les bordures, les trottoirs, parking, voie douce, allée stabilisée, la voirie, la signalisation, la

mise à niveau, l'assainissement ; ces travaux répondant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs), d'**autoriser** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR pour la 1^{ère} phase de l'aménagement de la place des Tilleuls/Rue de Varanval et à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

4) **DELIBERATION N° 3/2019 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.**

Dans le cadre du recrutement d'un Adjoint Administratif stagiaire de 2^{ème} classe au 22/12/2018, il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux, catégorie C.

Emplois pourvus au 22/12/2018 :

EMPLOI / CATEGORIE C	TEMPS D'EMPLOI	EFFECTIF	STATUT
Adjoint Administratif Principal Territorial - Echelle C2/ Echelon 01	35 H/semaine	1	Titulaire
Adjoint Administratif Territorial – Echelle C1/ Echelon 07	35 H/semaine	1	Stagiaire
Adjoint Technique Principal Territorial – Echelle C2/ Echelon 01	35 H/semaine	1	Titulaire
Adjoint Technique Territorial –Echelle C1/ Echelon 02	35 H/semaine	1	Stagiaire
Adjoint Technique Territorial-Echelle C1/ Echelon 07	29,7/35 H/semaine	1	Titulaire
Adjoint Technique Territorial –Echelle C1/ Echelon 01	13,68/35 H/semaine	1	Auxiliaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe - Echelle C2/ Echelon 02	35 H/semaine	1	Titulaire

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs), d'**accepter** cette mise à jour.

5) **DELIBERATION N° 4/2019 - TABLEAU DE SAINTE THERESE REMIS A TITRE GRACIEUX A LA COMMUNE**

Considérant que Madame Geneviève DAVIN, épouse KASZUBA, est propriétaire du tableau représentant Sainte Thérèse, celui-ci ayant appartenu précédemment à sa mère et à sa grand-mère

Considérant la demande de Madame Geneviève DAVIN, épouse KASZUBA, née à Jonquières en 1926, de voir exposé ce tableau dans l'église Saint Nicolas de Jonquières,

Considérant la remise à titre gracieux du tableau représentant Sainte Thérèse faite par Madame Geneviève DAVIN, épouse KASZUBA, à la commune de Jonquières le 10 janvier 2019.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs), **d'accepter** que le tableau représentant Sainte Thérèse remis à la commune à titre gracieux par Madame Geneviève DAVIN, épouse KASZUBA soit accroché dans l'église Saint Nicolas de Jonquières.

6) DELIBERATION N° 5/2019 – AUTORISATION DE BALIVAGE POUR M. FRANCIS CHANTAREAU

Considérant que le versant Est du Mont d'Huette est recouvert d'acacias, des arbres à maturité compromettent le développement d'arbres d'avenir et il y a lieu de poursuivre le balivage.

Vu l'autorisation du 26/02/2016 faite à Monsieur Francis CHANTAREAU pour une durée de 2 ans, d'exploiter le bois sur pied,

Vu sa nouvelle demande en date du 24/01/2019,

Les arbres à abattre seront marqués.

Tout feu sur place est interdit et les branchages éliminés devront rester disséminés afin de se dégrader plus facilement.

Les arbres débités seront stérés sur place et l'enlèvement se fera lorsque le chemin sera praticable.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 14 voix POUR (12 voix des Membres présents + 2 pouvoirs), **d'accorder** l'autorisation de balivage à Monsieur Francis CHANTAREAU, à partir du 01/02/2019, pour une durée de 2 ans, au prix de 9 € le stère ; celui-ci désirant se chauffer au bois et s'engageant à ne pas se livrer à une quelconque pratique commerciale.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part d'un message reçu le 22/01/2019 sur la boîte mail de la mairie. Ce message est envoyé par une personne qui se dit en colère et révoltée des conditions de vie du « troupeau de bovins confiné dans un espace restreint », à l'entrée de la commune de Jonquières, en venant du Meux.

Après échanges verbaux, il est décidé que Monsieur le Maire répondra à cette personne en disant qu'il est à sa disposition pour la rencontrer en présence du propriétaire de ces bovins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1/2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA 1ERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS/ RUE DE VARANVAL (JUSQU'A LA RUELLE DU GRAND PRE)

DELIBERATION N° 2/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA
IERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS/ RUE DE VARANVAL
(JUSQU'A LA RUELLE DU GRAND PRE)

DELIBERATION N° 3/2019 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

DELIBERATION N° 4/2019 – TABLEAU DE SAINTE THERESE REMIS A TITRE GRACIEUX A LA
COMMUNE

DELIBERATION N° 5/2019 - AUTORISATION DE BALIVAGE POUR M. FRANCIS CHANTAREAU



Le Maire

Jean-Claude CHIREUX